

Action Sociale d'Initiative Académique

(A.S.I.A.)

Aide au logement des agents « Primo-arrivants » dans l'Éducation nationale

rejoignant leur premier poste

Indice Nouveau Majoré (INM)

inférieur ou égal à 440 au 01/09/2021

Service Action Sociale	O n°30013 - Service Action Sociale - 54035 NANCY cedex
Tél. 03 83 86 22 47 / Courriel : ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr	Date limite de dépôt de dossier : le 14 octobre 2021
NOM et PRENOM du demandeur :	Date de naissance :
NOM de famille (naissance) :	N° Sécurité Sociale :
Nouvelle adresse personnelle :	
Adresse mel:	Tél: Personnel
Ancienne adresse :	
Préciser si vous êtes dans un établissement : 🔲 PUBLIC /	☐ PRIVE
Préciser si vous êtes : Enseignant néo-titulaire ATSS s	stagiaire ou titulaire
Personnel contractuel bénéficiaire de l'o	bligation d'emploi
Depuis quelle date : Grade :	Échelon :
à mentionner impérativement, <u>INDICE NOUVEAU MAJORE au 1e</u>	er septembre 2021 :
Établissement et lieu d'exercice :	
	Tél: Prof
Situation de famille : Célibataire pacsé(e) vie maring divorcé(e) Indiquer la date du changement de situation :	tale
NOM et PRENOM du conjoint :	Date de naissance :
Profession du conjoint :	
Employeur du conjoint :	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)	atteste sur l'honneur :
être	
 enseignant titulaire à partir du 01/09/2021 personnel ATSS lors de leur nomination en qualité de stagiaire personnel recruté en contrat PACTE personnel contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi 	ou de titulaire au 01/09/2021
et	
– ne pas être éligible à l'A.I.P.* et l'A.I.P.* ville	
 ne pas bénéficier d'un logement de fonction 	
 ne pas avoir formulé de demande d'aide au logement au nom de PACS) ou de mon colocataire, sachant qu'il ne peut être attribué 	
(*) A.I.P. : <u>A</u> ide à l' <u>I</u> nstallation des <u>P</u> ersonnels	
IMPORTANT	Γ
Il ne peut être attribué qu'une seule aide par logement.	
Dés lors, deux fonctionnaires mariés, concubins ou pacsés ne peuv bénéficie au titulaire du bail. Si le bail est établi aux noms des deux accord.	
La règle est la même pour les agents de l'État vivant en colocation.	
A	.le .
	Signature
Cocher les pièces jointes au dossier:	
copie de non-éligibilité pour l'AIP Fonction Publique attestation ci-dessus, dûment remplie et signée copie de l'arrêté de nomination et du procès verbal d'installation copie complète du nouveau bail daté et signé RIB du demandeur obligatoirement identique à votre bulletin de salaire mentic	onnant vos nom, prénom et adresse actualisée

Aide au logement des agents "Primo-arrivants" dans l'éducation nationale rejoignant leur 1^{er} poste.

Bénéficiaires

- ▶ enseignant titulaire à partir du 01/09/2021
- ▶ personnel ATSS lors de leur nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire au 01/09/2021
- ▶ personnel recruté en contrat PACTE
- ▶ personnel contractuel porteur d'un Handicap

Critères

- ▶ ne pas être éligible à l'A.I.P. et l'A.I.P. ville
- ▶ indice de rémunération nouveau majoré inférieur ou égal à 440
- ▶ avoir déménagé à la suite de ce recrutement et pouvoir justifier de frais d'installation
- ▶ une seule aide par logement

<u>I mportant</u>: Il ne peut être attribué qu'une seule aide par logement. Dès lors, deux fonctionnaires mariés, concubins ou pacsés ne peuvent bénéficier que d'une seule aide. Le versement bénéficie au titulaire du bail. Si le bail est établi au nom des deux agents, le bénéficiaire est celui désigné d'un commun accord.

Pièces à joindre au dossier :

 □ copie de non-éligibilité pour l'AIP Fonction Publique □ attestation ci-jointe, dûment remplie et signée □ copie de l'arrêté de nomination et du procès verbal d'installation □ copie complète du nouveau bail daté et signé □ RIB du demandeur obligatoirement identique à votre bulletin de salaire mentionnant vos nom, prénom et adresse actualisée
Montant de l'aide allouée Le montant de l'aide est plafonné à 500 euros.
Conditions de ressources Indice de rémunération nouveau majoré inférieur ou égal à 440
Date limite du dépôt du dossier le 14 octobre 2021

Pour information

L'aide au logement proposée par le Rectorat de Nancy-Metz, ne peut être accordée que si vous ne pouvez pas prétendre aux aides ministérielles (AIP) et que votre Indice Nouveau Majoré (INM) est inférieur ou égal à 440

Site: www.aip-fonctionpublique.fr

Délais à respecter pour l'attribution de l'aide (AIP)

- 12 mois entre la date de signature du contrat de location et la date de dépôt de la demande
- 24 mois entre la date d'affectation et la date de dépôt de la demande